PÉDAGOGIE D'AUJOURD'HUI

COLLECTION DIRIGÉE PAR GASTON MIALARET

Centre
d'Information et
de Documentation
(C.I.D)

L'ÉVALUATION EN FORMATION

JEAN-MARIE BARBIER

Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers

2º édition complétée par une nouvelle bibliographie établie par Madeleine Maillebouis



Enregistré le 24/09/0 N' d'Inventaire 1046 Cole EDU-023-6

Sommaire

Introduction générale, 9

- CHAPITRE PREMIER. L'émergence de l'évaluation en formation. Approche descriptive, 27
 - 1 / Formes sociales d'émergence, 28
 - A / Contrôle, suivi, analyse de fonctionnement et évaluation, 28
 - B / Evaluation implicite, évaluation spontanée et évaluation instituée, 31
 - 2 / Conditions historiques d'apparition et de développement, 36
 - A / L'histoire de l'évaluation des personnes en formation, 36
 - B / L'histoire de l'évaluation des actions en formation, 49
- CHAPITRE II. Le procès d'évaluation. Approche du fonctionnement de l'acte d'évaluation, 63
 - 1 / Le matériau de ce procès : le référé de l'évaluation, 64
 - A / Approche descriptive, 64
 - B / Eléments d'analyse, 65
 - 1 / Caractères du référé, 65 2 / Conditions de constitution, 66
 - 2 / Le moyen de travail de ce procès : le référent de l'évaluation, 72
 - A / Approche descriptive, 72
 - B / Eléments d'analyse, 73
 - $1\ /\ Caractères du référent, 73 2\ /\ Conditions de constitution du référent, 74$
 - 3 / Les rapports de travail de ce procès, 78
 - A / Approche descriptive, 78
 - B / Eléments d'analyse, 79

- 4 / Le produit de ce procès : la formulation d'un jugement de valeur ou d'utilité, 80
 - A / Approche descriptive, 80
 - B / Eléments d'analyse, 81
- CHAPITRE III. Objet et fonction de l'évaluation. L'évaluation des agents, 85

Introduction, 85

- 1 / L'objet évalué : un état de la personnalité, 90
- 2 / Les formes concrètes de fonctionnement du processus d'évaluation, 95
 - A / Les opérations de constitution du référé, 95
 - 1 / La détermination des indicateurs, 95 2 / La production d'informations pour l'évaluation, 100
 - B / Les opérations de constitution du référent, 106
 - 1 / La détermination des objectifs pris en compte, 106 2 / Les critères du jugement, 113
 - C / Les rapports de l'évaluation des agents, 120
 - D / Le jugement de valeur, 125
- 3 / Fonctions de l'évaluation des agents, 130
 - A / Contextes sociaux de mise en œuvre des pratiques d'évaluation, 131
 - $1\ /$ La réglementation d'un marché de biens et de services, $132-2\ /$ Le fonctionnement d'un système d'activités, $133-3\ /$ La gestion socialisée d'un itinéraire de transformation personnelle, 140
 - B / Usages explicites ou finalités des actes d'évaluation, 141
 - 1 / Habilitation et accession à un statut de producteur, 142 2 / Assignation de rôle et distribution des statuts sociaux, 144 - 3 / Orientation et production d'objectifs de niveau à atteindre, 151
 - C / Les effets des actes d'évaluation, 156
 - 1 / Rapport à soi, disposition à produire un projet, 157 -2 / Effets d'intériorisation d'objectifs, mécanismes de renforcement et fonction de reproduction, 165
- CHAPITRE IV. Objet et fonction de l'évaluation. L'évaluation des actions, 175
 - 1 / Caractère de l'objet évalué : un processus de transformation, 177
 - 1 / L'objet de l'évaluation des actions est un changement, 177 2 / Une transformation des individus, 180 3 / A des niveaux différents, 184 4 / Avec des amplitudes très variables, 192

- 2 / Formes concrètes de fonctionnement : une évaluation intégrée à l'action, 195
 - A / Les opérations de constitution du référé, 195
 - 1 / La détermination des indicateurs, 196 2 / La production d'informations pour l'évaluation, 212
 - B / Les opérations de constitution du référent, 223
 - 1 / Les objectifs pris en compte par l'évaluation : des projets d'action, 223 -
 - 2 / La spécification des critères : des critères de réalisation des projets, 232
 - C / Les rapports de l'évaluation des actions, 238
 - 1 / Le « droit » d'évaluer, 238 2 / Relation entre actions évaluées et acteurs de l'évaluation, 250 3 / Le « pouvoir d'évaluer », 247 4 / Différents modes d'évaluation des actions. 250
 - D / Le jugement de valeur : un bilan des « points forts » et des « points faibles ». 258
- 3 / Fonctions de l'évaluation des actions, 261
 - A / Contextes sociaux de mise en œuvre des pratiques d'évaluation, 262
 - B / Usage explicite ou finalité des pratiques d'évaluation des actions, 267
 - C / Les effets de l'évaluation des actions, 272

Conclusion générale, 279

Tableaux de synthèse, 282

Recherche bibliographique, 283

Index-lexique, 299